

Walk THE
COME FORWARD FOR
WHAT MATTERS  **Talk**

Je vote: Mode d'emploi

Élections européennes 2024

À l'initiative des réseaux belge et européen :



european **youth information**
and counselling agency



Financé par
l'Union européenne

Cette brochure est une production du réseau Infor Jeunes Belgique et d'ERYICA.

Les informations communiquées dans cette brochure n'engagent pas la responsabilité du réseau Infor Jeunes Belgique et de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes - ERYICA, elles ont uniquement une valeur informative.

Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, celles-ci ne peuvent être considérées comme faisant juridiquement foi.

Financée par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Éditeurs responsables

Pour le réseau Infor Jeunes Belgique : **Éloïse Chopin**

Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles asbl

Rue Armée Grouchy, 20 – 5000 Namur – Belgique

+32 81 98 08 16 – federation@fijwb.be

Pour ERYICA : **Eva Reina** et **Anna Nesladek ERYICA**

The European Youth Information and Counselling Agency

Route de Thionville, 87 – 2611 Luxembourg – Luxembourg

+352 24 87 39 92 – secretariat@eryica.org

Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles et **ERYICA asbl**

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International



ISBN: 978-2-9198107-5-8

Date de publication: février 2024

Introduction

Les élections européennes marquent une date importante pour la démocratie. Tous les cinq ans, plus de 400 millions d'électeurs et électrices sont appelés aux urnes dans le cadre de l'un des processus démocratiques qui engage le plus de citoyen-ne-s dans le monde.

Les élections de 2024 présentent des défis majeurs en matière de participation. Si les personnes plus âgées restent plus susceptibles de voter, l'augmentation du nombre d'électeur-ric-e-s entre 2014 et 2019 a été plus significative chez les jeunes de moins de 25 ans et de 25 à 39 ans que chez les personnes âgées de 55 ans ou plus. Par ailleurs, tout processus électoral accueille des électeurs et électrices qui votent pour la première fois et nécessite des efforts supplémentaires pour atteindre certains groupes sous-représentés.

Par ailleurs, les recherches en sciences sociales ont identifié quelques tendances importantes dans la participation démocratique des jeunes. Les jeunes sont très motivés politiquement, mais ils ont moins confiance dans la politique formelle, les institutions publiques et les formes traditionnelles de participation. De nombreux jeunes sont plus enclins à s'impliquer dans des formes alternatives de participation, telle que l'activisme reposant sur une cause. Ils. elles préfèrent souvent s'impliquer autour d'une seule question ou d'un seul sujet plutôt que d'adhérer et/ou de soutenir une structure ou une organisation formelle.

Tout cela contribue au fait que lors des dernières élections européennes en 2019, le taux de participation était de 43,09%. Paradoxalement, la population des abstentionnistes est devenue plus engagée et plus consciente du fait politique. En outre, 47% des électeur-ric-e-s et abstentionnistes en 2019 ont déclaré que l'UE n'allait peut-être pas dans la bonne direction.

Il est donc non seulement possible d'augmenter la participation des jeunes aux futures élections, mais il est important aussi de faire connaître leurs inquiétudes, leurs préoccupations et leurs points de vue aux organes de décision et aux décideurs politiques. Il est donc crucial de mieux communiquer sur ce que l'Union européenne (UE) fait et pourrait faire pour ses jeunes citoyens et citoyennes.



Dans le cadre de notre projet Walk The Talk, les acteurs de l'information jeunesse ont pour objectif de contribuer à la vitalité démocratique de l'Union européenne en fournissant aux jeunes et aux personnes qui les entourent, les outils nécessaires pour participer au vote tout en veillant à ce qu'ils aient accès à des informations objectives, complètes, accessibles et fiables sur des questions décisives pour eux, telles que le changement climatique, les droits humains, la santé mentale, le logement abordable, l'économie équitable, l'éducation accessible, le plein emploi, la sécurité et de meilleures opportunités locales. Après tout, il n'y a pas de participation sans information. Aujourd'hui, plus que jamais, l'information jeunesse est nécessaire pour répondre aux exigences d'un monde globalisé et de plus en plus numérique, où la maîtrise de l'information et des médias est essentielle.

« **Je vote : Mode d'emploi - Élections européennes 2024** » est le fruit de la collaboration entre la **Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles** et l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA). Ce guide se veut avant tout un outil pratique destiné aux jeunes et à toutes les personnes en contact avec les jeunes, telles que les travailleur-se-s de jeunesse, les informateur-ric-e-s jeunesse, les éducateur-ric-e-s, les enseignant-e-s, les animateur-ric-e-s de mouvements de jeunesse ou des jeunes activistes. Il vise à aborder des concepts et des informations de base sur l'UE, l'impact de l'UE dans la vie quotidienne et donner des informations quant au vote. On estime que ces connaissances peuvent contribuer à une participation plus informée et éclairée aux prochaines élections en 2024. L'objectif est de

soutenir les activités d'échange avec les jeunes ou entre jeunes, de discuter et de travailler sur cette thématique à travers des informations accessibles et des méthodes d'éducation non formelle et d'information jeunesse.

Même s'il est financé par d'autres organismes, et notamment dans le cadre du projet It's up to Youth en Belgique, ce guide vise à compléter les actions menées dans le cadre du projet **EU inFORM - Young Voters Project**, financé par le Parlement européen, et coordonné par l'Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes (ERYICA), englobant également la Fédération Infor Jeunes et d'autres organisations affiliées à ERYICA. EU inFORM vise à promouvoir la participation informée des primototants aux élections du Parlement européen en 2024. Nous avons donc souhaité maintenir une cohérence avec cet autre projet qui poursuit les mêmes objectifs.

L'initiative multilingue «Walk The Talk», développée dans le cadre du projet EU inFORM, vise d'une part à mettre en avant l'impact du vote et des questions européennes sur des aspects identifiés par les jeunes impliqués dans le projet comme importants. D'autre part, Walk The Talk aborde l'impact de la désinformation et de la propagande dans la prise de décisions et dans la participation politique. La plateforme multilingue - www.walkthetalk.eu - facilite l'accès des jeunes à des informations compréhensibles sur l'UE, le processus électoral européen dans chaque pays, et aide à comparer des programmes politiques par domaine d'action et par groupe parlementaire. Ce guide fait fréquemment référence à la plateforme Walk The Talk pour obtenir des informations plus détaillées, complémentaires ou pour approfondir certaines questions.

Brochure "Je vote"



Table des matières

1. Quand voter ?	11
1.1. Programme des élections de chaque pays	13
2. Pourquoi voter ?	15
2.1. Le droit de vote: un droit acquis	17
2.2. Un devoir	18
2.3. Un acte personnel	18
2.4. Un acte réfléchi	19
3. Qui peut voter ?	21
3.1. Les conditions pour être électeur·rice	22
3.2. Le droit de vote dans ton pays d'origine	22
3.3. Le droit de vote à l'étranger	23
3.3.1. Voter pour les candidat·e·s de ton pays d'origine	23
3.3.2. Voter pour les candidat·e·s de ton pays de résidence	24

4. Comment voter ?	25
4.1. Le mode de scrutin	26
4.2. La mise en place de circonscriptions électorales	27
4.3. L'établissement d'un seuil minimum	27
4.4. La méthode de répartition des sièges	28
4.4.1. Le scrutin de listes bloquées	29
4.4.2. Le vote préférentiel	29
4.4.3. Le vote unique transférable	29
5. Pour qui voter ?	31
5.1. Les conditions pour être candidat-e	32
5.2. Le droit de candidature	33
5.3. Les groupes politiques européens	33
5.4. Les groupes parlementaires et leurs idées	34

6. L'Union européenne	37
6.1. Origine et composition	39
6.2. L'Espace Schengen et la Zone Euro	41
6.2.1. L'Espace Schengen	41
6.2.2. La Zone Euro	42
6.3. Le Brexit	42
6.4. Les institutions politiques européennes	44
6.4.1. Le Conseil européen	44
6.4.2. Le Conseil de l'Union européenne	45
6.4.3. La Commission européenne	46
6.4.4. Le Parlement européen	47
7. Lexique	51
8. Pour aller plus loin	53
9. Boîte à outils	57
9.1. Comment l'accès à l'information peut-il influencer la vie des jeunes ?	60
9.2. Comment fonctionne l'UE ?	62
9.3. La politique dans mon quotidien	63
9.4. Valeurs et politique	65
9.5. Les compétences des niveaux de pouvoir	67
9.6. Outil pour les élections	68
9.7. Jeu du débat politique	70
9.8. Le clash des libertés	72

Walk the Talk



Je vote - Mode d'emploi - Infor Jeunes



Élections - Europa



Ensemble pour la démocratie





1. Quand voter?

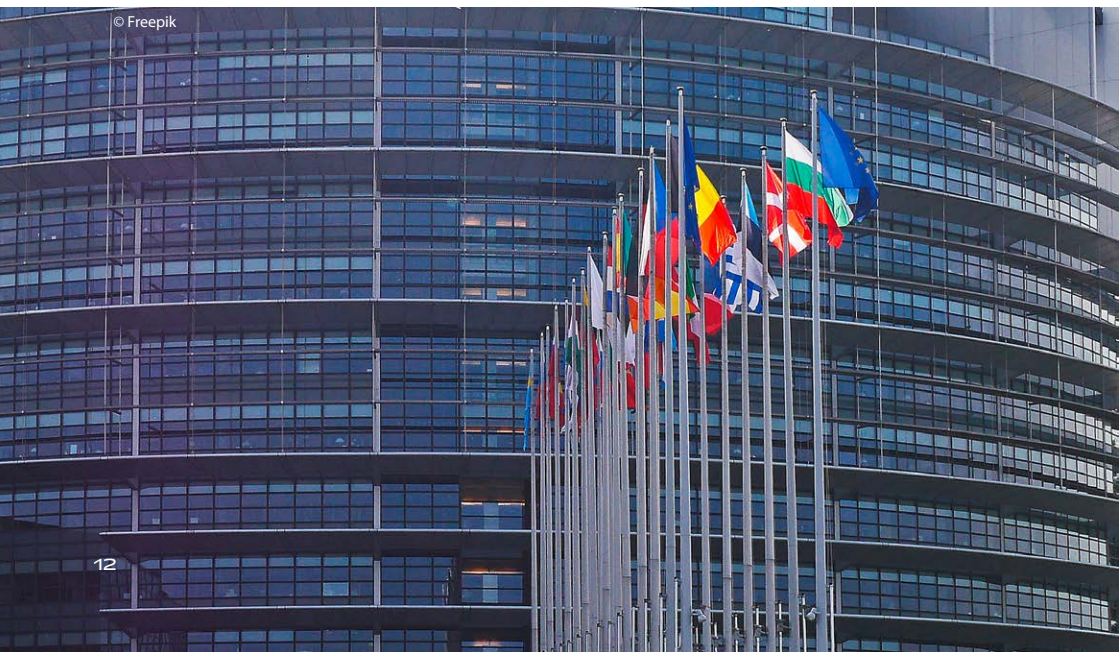
La durée des mandats politiques est limitée dans le temps, ce qui permet aux électeurs et électrices de renouveler la confiance déposée en leurs représentant-e-s ou, s'ils. elles ne sont pas satisfait-e-s des décisions prises dans les années d'avant, de modifier leur choix lors de chaque élection. En Europe, les citoyens et les citoyennes de l'Union européenne élisent les député-e-s qui siègent au Parlement européen tous les 5 ans.

En fonction de sa tradition électorale, chaque pays décide du jour et de l'heure où il organise les élections européennes, sur une période de quatre jours allant du jeudi au dimanche (jour généralement choisi par la majorité des États). Le décompte des votes en revanche se fait simultanément dans tous les pays membres et les résultats sont communiqués au même moment.

Certains pays, comme la Belgique, l'Irlande, en profitent également pour organiser le même jour leurs élections nationales, régionales et/ou locales.

Du 6 au 9 juin 2024

Toutes les informations sur les dates des élections dans chaque pays se trouvent dans la section «[Comment voter](#)» du site web multilingue [Walk The Talk](#).



1.1. Programme des élections de chaque pays

C'est aux Pays-Bas que débiteront les élections européennes le 6 juin 2024. Aux Pays-Bas, le mercredi est traditionnellement consacré au vote, mais pour des raisons pratiques, il est décalé au jeudi.

Néanmoins, les premiers résultats ne seront dévoilés qu'au soir du 9 juin, une fois que tous les bureaux de vote auront fermé dans l'ensemble des États membres, y compris ceux qui auront voté dès le jeudi.

Attention! En Belgique, Bulgarie, Chypre, Grèce et Luxembourg, il est obligatoire d'aller voter.

Jeudi 6 juin

Pays-Bas

Vendredi 7 juin

Irlande

République tchèque

Samedi 8 juin

Lettonie

Malte

République tchèque

Slovaquie

Dimanche 9 juin

Allemagne

Autriche

Belgique

Bulgarie

Chypre

Croatie

Danemark

Espagne

Estonie

Finlande

France

Grèce

Hongrie

Italie

Lituanie

Luxembourg

Pologne

Portugal

Roumanie

Slovénie

Suède



2. Pourquoi voter?



© Freepik

Dans une démocratie, utiliser son droit de vote est une façon d'exercer sa citoyenneté. Les citoyens et les citoyennes peuvent ainsi élire leurs représentant-e-s : d'où l'importance de se renseigner sur les candidat-e-s et de confronter les idées de leur parti pour trouver qui se rapproche de sa propre manière d'envisager le monde.

Voter, c'est donc choisir des tendances et soutenir des idées qui influenceront des prises de décisions politiques.

L'Union européenne (UE) joue un rôle important dans la vie quotidienne des citoyen-ne-s sur des thématiques telles que l'économie, l'environnement, la protection sociale et les droits individuels. Voter aux élections européennes est donc essentiel pour défendre la participation citoyenne et la défense des valeurs démocratiques au sein de l'UE.

En effet, le Parlement européen, dont les membres sont élus par les citoyen-ne-s européen-ne-s, joue un rôle clé dans la prise de décisions qui façonnent la direction politique européenne. En tant qu'institution directement élue par les citoyen-ne-s de l'UE, le Parlement européen exerce une fonction législative majeure et joue un rôle essentiel dans le processus décisionnel et la représentation démocratique. Il exerce un contrôle démocratique sur les autres institutions de l'UE, en particulier sur la Commission européenne. Les député-e-s européen-ne-s ont le pouvoir de surveiller les activités de la Commission

et peuvent voter une motion de censure si nécessaire, renforçant ainsi la responsabilité et la transparence au sein de l'Union européenne.

Le Parlement européen détient également un pouvoir clé en matière budgétaire. Il examine, approuve et contrôle le budget de l'UE, afin d'assurer une gestion responsable des ressources financières de l'Union européenne. Cette fonction renforce la reddition de comptes et a pour vocation de garantir que les fonds de l'UE sont utilisés de manière efficace et en accord avec les priorités définies.

Enfin, le Parlement européen représente les intérêts des citoyens et citoyennes de l'UE, offrant une plateforme où les député-e-s débattent de questions majeures et défendent les préoccupations des citoyens et des citoyennes européen-ne-s. En approuvant les accords internationaux conclus par l'UE, le Parlement européen contribue également aux relations internationales de l'Union européenne.

2.1. **Le droit de vote: un droit acquis**

Au cours du dernier siècle, le droit de vote a beaucoup évolué au sein des différents pays de l'Union européenne. Loin d'être considéré comme un droit universel, il était généralement réservé à l'élite dirigeante, c'est-à-dire aux hommes les plus riches. À cela, on pouvait également ajouter d'autres critères d'exclusion comme ceux liés à l'âge, à la nationalité, à la religion...

Ce système a évolué progressivement vers le suffrage universel qui permet, aujourd'hui, à toutes et tous de disposer chacun d'une voix, et ce quels que soient leurs revenus. En 1979, les premières élections du Parlement européen s'étaient d'ailleurs constituées sur base du suffrage universel direct.

Le vote, c'est le droit accordé aux citoyens et citoyennes de choisir les représentant-e-s qui vont siéger dans les différentes assemblées aux niveaux européen, national, régional, ou local. Le droit de vote s'exerce à l'occasion des élections. Le droit de vote ne constitue que l'une des manières d'exercer sa citoyenneté. Ainsi, le-la citoyen-ne a également le droit d'exprimer librement ses opinions dans la presse ou les réseaux sociaux, d'adresser des pétitions aux autorités publiques, de débattre sur une problématique déterminée d'intérêt général et d'élaborer des propositions de recommandations, de s'associer et de

s'assembler paisiblement et sans arme, de contester des décisions prises à son encontre, notamment devant les cours et tribunaux, etc.

Dans ce cadre, Il convient de mentionner le **Médiateur européen**, qui est une institution de l'Union européenne chargée de traiter les plaintes des citoyen-ne-s concernant l'administration au sein des institutions de l'UE, et les **pétitions**, qui sont des plaintes ou demandes officielles déposées par des citoyen-ne-s européen-ne-s ou des entités de l'UE adressées au Parlement européen pour signaler des problèmes liés à l'application du droit de l'UE.

2.2. **Un devoir**

Chaque citoyen-ne a le devoir de prendre part à la vie politique en général, à celle de l'Europe, de son pays, de sa région, de sa ville. Dans certains pays (Belgique, Bulgarie, Chypre, Grèce et Luxembourg), il s'agit même d'une obligation, qui peut être sanctionnée si on ne la respecte pas.

Dans tous les cas, en faisant le choix d'aller voter aux élections européennes, les citoyen-ne-s peuvent influencer les décisions futures sur des domaines qui touchent directement leur quotidien : le budget destiné à la mobilité des jeunes, la protection des consommateur-ric-e-s, l'énergie, l'insertion professionnelle...

2.3. **Un acte personnel**

Le vote est secret. Ainsi le choix de son vote est fait librement sans risquer qu'il soit influencé notamment à travers des pratiques d'influence, d'intimidation ou d'offre d'avantages en échange d'un vote.

Bien se connaître, remettre en question les choix d'autres, identifier ses propres priorités parmi les thèmes abordés par les divers partis politiques, se questionner sur ses souhaits, sur ce qu'on ne désire plus dans la société à laquelle on appartient sont des éléments essentiels pour effectuer un choix électoral personnel.

2.4. **Un acte réfléchi**

Il ne s'agit pas seulement de se poser les bonnes questions sur ses choix, mais également de bien prendre le temps de s'informer sur les différents partis et candidat-e-s qui se présenteront en juin 2024.

Tu peux trouver également sur le site **Walk The Talk** les propositions politiques des différents groupes politiques sur des sujets considérés comme prioritaires par des jeunes, mais qui ont une importance capitale pour l'ensemble de la population*.

Par exemple, quelle est la position de chaque groupe parlementaire sur les thématiques suivantes : le changement climatique, les droits de l'homme, la santé mentale, le logement abordable, une économie équitable, une éducation accessible, le plein emploi, la sûreté et la sécurité, des opportunités locales ?

Avant de voter, il est important de se poser des questions, par exemple, la personne candidate ou le groupe est-il POUR ou CONTRE :

- Créer une armée européenne ?
- Accentuer la lutte contre le changement climatique ?
- Promouvoir les traités de libre-échange avec les pays étrangers ?
- Instaurer une protection sociale minimale pour tous les citoyen-ne-s européen-ne-s ?
- Diminuer les compétences de l'Union européenne ?
- Réglementer davantage le détachement des travailleur-euse-s ?
- Renforcer la lutte contre le terrorisme ?
- Développer les modes de consultation citoyenne (ex : référendum) ?
- Lutter en priorité contre le chômage des jeunes ?

Il faut garder un esprit critique face aux campagnes de désinformation susceptibles d'influencer notre opinion, comme par exemple les fake news, les publicités ciblées et les montages photos et vidéos douteux.



3. Qui peut voter ?

3.1. Les conditions pour être électeur·rice

En général, pour pouvoir voter au Parlement européen, on doit :

1. Être citoyen·ne de l'Union européenne.
2. Être âgé·e de 18 ans accomplis le jour du scrutin.

Attention ! L'âge électoral est à 16 ans en Autriche, en Allemagne, en Belgique et à Malte; à 17 ans en Grèce et à 18 ans dans le reste des pays membres.

3. Résider dans un pays de l'Union européenne.

Attention ! La notion de résidence est définie différemment suivant les États membres : il peut s'agir du lieu de domicile ou de résidence habituelle (Allemagne, Estonie, France...), du lieu où on séjourne habituellement (Danemark, Grèce, Irlande...) ou encore de l'inscription au registre de la population (Belgique et République Tchèque). Certains pays prévoient que les ressortissant·e·s d'autres États membres doivent avoir séjourné durant une période minimale pour pouvoir avoir accès au droit de vote.

4. Satisfaire aux mêmes critères que les autres ressortissant·e·s du pays.



Cette brochure ne concerne que les élections du Parlement européen, si d'autres élections (régionales, locales...) ont lieu dans ton pays, les conditions électorales peuvent être différentes.

Pour plus d'informations sur "qui peut voter et comment ? ", visite Walk The Talk « **Comment voter** ».

3.2. Le droit de vote dans ton pays d'origine

Les citoyen·ne·s d'un pays de l'Union européenne ont le droit de voter aux élections européennes. Si tu votes dans ton pays d'origine, tu dois respecter les règles électorales existantes et voter uniquement pour les candidat·e·s ressortissant·e·s de ce pays.

Pour en savoir plus, il faut contacter les autorités compétentes du pays d'origine.

3.3. Le droit de vote à l'étranger

Attention! Ce chapitre ne vise que l'hypothèse où ton pays de résidence est un pays membre de l'Union européenne. S'il s'agit d'un pays hors UE, renseigne-toi sur les règles électorales, car celles-ci sont propres à chaque pays.

En tant que citoyen·ne d'un pays de l'Union européenne, tu as également le droit de voter aux élections européennes même si tu vis à l'étranger. Dans ce cas, un choix s'offre à toi :

- Soit tu décides de voter pour les candidat·e·s de ton pays d'origine.
- Soit tu décides de voter pour les candidat·e·s de ton pays de résidence.

Attention! Tu ne pourras voter qu'une fois lors de ce scrutin.

3.3.1. Voter pour les candidat·e·s de ton pays d'origine

Tu dois te plier aux règles électorales prévues par celui-ci et voter pour les représentants de ton pays d'origine. À l'heure actuelle, presque tous les États membres (sauf l'Irlande, Malte, la République tchèque et la Slovaquie) autorisent le vote depuis l'étranger, mais certains pays exigent en plus que tu sois préinscrit·e auprès de leurs autorités électorales nationales pour pouvoir voter à l'étranger.

Renseigne-toi alors pour savoir quelles sont les modalités de vote prévues et les moyens mis à ta disposition pour pouvoir voter : vote électronique ou par correspondance, vote via une ambassade ou par procuration ?

Dans tous les cas, les États membres sont tenus d'adopter des mesures suffisantes pour garantir la fiabilité du résultat, la confidentialité du vote et la protection des données à caractère personnel.

Modalités de vote pour les citoyens résidant à l'étranger

Autriche (AT)		Irlande (IE)	Non autorisé
Belgique (BE)	 	Italie (IT)	
Bulgarie (BG)	 	Lituanie (LT)	
Chypre (CY)		Luxembourg (LU)	
République tchèque (CZ)	Non autorisé	Lettonie (LV)	
Allemagne (DE)		Malte (MT)	Non autorisé
Danemark (DK)	 	Pays-Bas (NL)	
Estonie (EE)	 	Pologne (PL)	
Grèce (EL)	 	Portugal (PT)	
Espagne (ES)	 	Roumanie (RO)	
Finlande (FI)	 	Suède (SE)	
France (FR)	 	Slovénie (SI)	
Croatie (HR)		Slovaquie (SK)	Non autorisé
Hongrie (HU)	 		

	Vote par correspondance		Vote depuis l'étranger possible
	Ambassade		seulement dans un autre pays de l'Union européenne
	Procuration		
	Vote électronique		

3.3.2. Voter pour les candidat·e·s de ton pays de résidence

Tu seras soumis aux mêmes règles électorales que les ressortissant·e·s et tu devras voter pour les candidat·e·s de ce pays. Si tu résides dans un pays où le vote est obligatoire et que tu choisis d'y voter, tu devras le faire sous peine de sanctions financières. De même, les modalités de vote peuvent être différentes de ton pays d'origine, par exemple la permission du vote par correspondance.

Pour ne pas être pris·e au dépourvu, prends contact bien à l'avance avec les autorités compétentes.

4. Comment voter?

4.1. Le mode de scrutin

Il est prévu que les élections européennes se déroulent obligatoirement sous forme de représentation proportionnelle, peu importe le mode de scrutin utilisé par les autres pays pour leurs élections. Ce système suppose que les listes qui se sont présentées obtiennent un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix recueillies. L'objectif est de retranscrire le mieux possible la volonté des électeurs et des électrices afin d'accroître la légitimité du Parlement.

Pour le reste, chaque pays est libre de déterminer les aspects concrets de la procédure de vote, comme la mise en place des circonscriptions électorales, l'établissement d'un seuil minimum et la méthode de répartition des sièges.

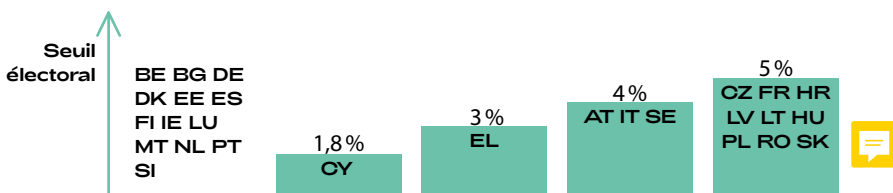


4.2. La mise en place de circonscriptions électorales

La majorité des États membres ont fait de leur territoire national une circonscription électorale unique pour les élections européennes. Cela signifie que tous les citoyen-nes du pays pourront voter pour les mêmes listes électorales donc les mêmes candidat-e-s. À l'inverse, une série de pays (la Belgique, l'Irlande, l'Italie et la Pologne) ont décidé de diviser leur territoire en circonscriptions multiples. Les citoyens et les citoyennes issues de circonscriptions différentes voteront donc pour des listes de candidat-e-s différent-e-s.

4.3. L'établissement d'un seuil minimum

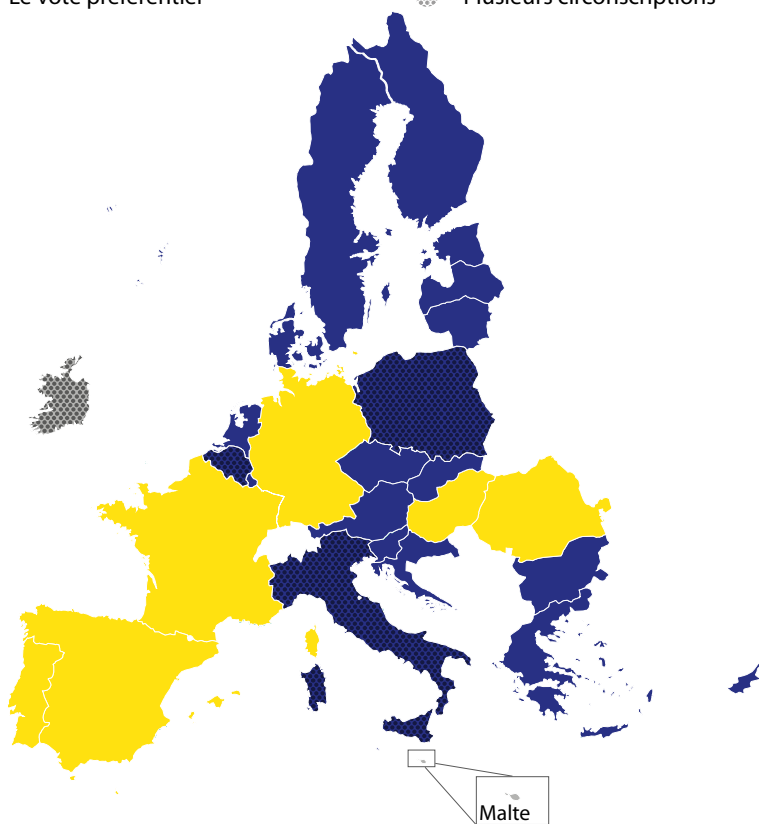
Les États membres ont le choix de fixer l'existence ou non d'un seuil minimal obligatoire à atteindre pour que des sièges puissent être attribués à une liste. Au niveau national, ce seuil ne peut être supérieur à 5% des votes.



4.4. La méthode de répartition des sièges

Bien que les États membres¹ soient tenus de respecter le principe de représentation proportionnelle, ils décident seuls de la forme que prendra cette représentation, en s'inspirant notamment du régime électoral typique dans leur pays. Il existe, pour les élections européennes, trois méthodes de répartition des sièges admises :

- Le scrutin de listes bloquées
- Le vote unique transférable
- Le vote préférentiel
- Plusieurs circonscriptions



¹ Sans oublier les régions dites ultrapériphériques, reliées à la France, l'Espagne et le Portugal : les Açores, Madère, les îles Canaries, Mayotte, La Réunion, La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin.

4.4.1. Le scrutin de listes bloquées

Les électeurs et les électrices votent pour un parti politique et non pour un-e candidat-e particulier-e. Ils ne peuvent donc voter que pour une liste sans pouvoir modifier l'ordre des candidat-e-s, d'où l'appellation « liste bloquée ».

Les sièges sont ensuite attribués aux différents partis, proportionnellement au nombre de voix qu'ils ont obtenues et les candidat-e-s élu-e-s sont issu-e-s des listes gagnantes, suivant l'ordre de préférence déterminé par la liste.

Il s'agit du système choisi par l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hongrie, le Portugal et la Roumanie.

4.4.2. Le vote préférentiel

Les électeurs et les électrices votent pour un parti politique, mais aussi pour les personnes candidates de leur choix. Ils peuvent indiquer quelles personnes candidates obtiennent leur vote et ainsi modifier la position des candidat-e-s sur la liste.

Les sièges sont ensuite attribués aux candidat-e-s de la liste au regard du nouvel ordre de préférence obtenu suite aux votes des électeur-ice-s.

Il s'agit du système privilégié par l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, les Pays-Bas, la République tchèque, la Slovénie, la Slovaquie et la Suède.

En principe, il n'est possible de voter que pour les candidat-e-s d'une seule liste. Il existe toutefois une exception pour le Luxembourg où les électeur-ric-e-s sont libres de voter pour des personnes candidates issues de listes différentes.

4.4.3. Le vote unique transférable

Les électeurs et les électrices votent pour un parti politique, mais aussi pour la ou les personnes candidates de leur choix. Ils ne se contentent pas de choisir leurs représentant-e-s, mais indiquent également un ordre de préférence à l'ensemble des candidat-e-s.

Au moment du dépouillement, on comptabilise d'abord l'ensemble des voix obtenues par chaque candidat-e en tant que choix numéro 1. Les personnes candidates qui atteignent le quotient électoral (seuil nécessaire) sont élues et les votes supplémentaires sont reversés au choix numéro 2 et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on atteigne le nombre de sièges prévus.

Il s'agit du système adopté par l'Irlande et Malte.

Pour plus d'informations sur « **Comment voter** » visite [Walk The Talk](#).



© Freepik

5. Pour qui voter ?

5.1. Les conditions pour être candidat·e

En général, pour pouvoir être éligible, tu dois :

1. Être citoyen·ne de l'Union européenne.
2. Avoir atteint l'âge requis.

18

BE DK DE ES FR HR
LU HU MT NL AT PT
SI FI SE

21

BG CZ CY EE IE LV LT
PL SK

23

RO

25

EL IT

-
3. Résider dans un pays de l'Union européenne

Attention ! La notion de résidence est définie différemment suivant les États membres : il peut s'agir du lieu de domicile ou de résidence habituelle (Allemagne, Estonie, France...), du lieu où on séjourne habituellement (Danemark, Grèce, Irlande..) ou encore de l'inscription au registre de la population (Belgique et République tchèque). Certains pays prévoient que les ressortissant·e·s d'autres États membres doivent avoir séjourné·e pendant une période minimale pour pouvoir avoir accès au droit de vote.

4. Ne pas avoir été déchu·e de ton droit d'éligibilité.
5. Ne pas exercer de mandat incompatible avec la fonction de parlementaire européen·ne.

Par exemple : Le mandat de député·e du Parlement européen est incompatible avec la qualité de membre du gouvernement d'un État membre, de membre de la Commission européenne, d'avocat·e général·e ou de greffier·ère de la Cour de Justice.

6. Satisfaire aux mêmes critères que les autres ressortissant·e·s du pays.

Par exemple : Dans certains États membres (Allemagne, Danemark, Grèce, Pays-Bas, République tchèque et Suède) seuls les partis politiques peuvent se présenter aux élections européennes. Dans les autres pays par contre, les candidatures individuelles peuvent être déposées à condition d'avoir obtenu un certain nombre de signatures.

5.2. Le droit de candidature

En tant que citoyen-ne d'un pays de l'Union européenne, tu as le droit de te présenter aux élections européennes de ton pays en respectant les règles électorales existantes. Toutes les informations sur les règles en vigueur dans un pays se trouvent dans la section « **Comment voter** » du site web multilingue Walk The Talk.

Même si tu ne vis pas dans ton pays d'origine, tu as également le droit de te présenter aux élections européennes. Dans ce cas, un choix s'offre à toi :

- Soit tu décides de te présenter dans ton pays d'origine.
- Soit tu décides de te présenter dans ton pays de résidence.

Attention ! Tu ne peux te porter candidat-e que dans un seul pays.

Il faudra alors respecter les règles électorales du pays choisi. N'hésite pas à contacter les autorités compétentes pour en savoir davantage.

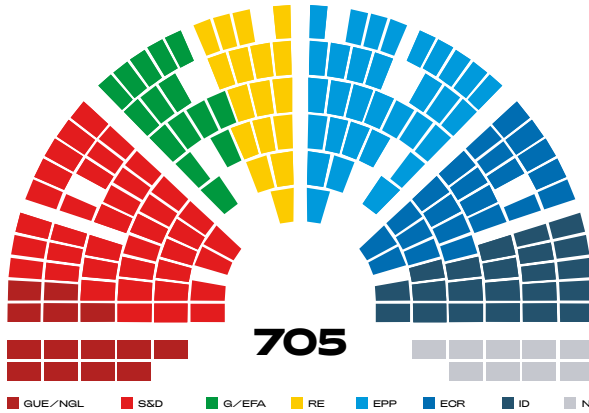
5.3. Les groupes politiques européens

Un groupe politique est un ensemble de député-e-s liés par des idées politiques communes au sein du Parlement européen. Une fois que les élections ont eu lieu et que les sièges ont été attribués, les député-e-s se réunissent par groupe politique. En effet, nos représentant-e-s ne siègent pas par pays, mais en fonction de leurs affinités politiques.

Pour former un groupe, il est nécessaire d'avoir au minimum 25 député-e-s venant d'au moins de 7 pays différents. Un-e député-e peut également refuser de s'inscrire dans un groupe, il fera alors partie des « non-inscrit-e-s ».

Bien qu'il s'agisse d'un système représentatif, le Parlement européen dispose d'une petite particularité : il ne doit pas former de majorité définitive. Il est donc nécessaire, pour l'adoption de chaque projet, d'obtenir une majorité simple, soit 50 % des voix +1.

Répartition actuelle du Parlement européen suite aux élections de 2019 :



Bien que les député-e-s se réunissent par groupe pour discuter des projets en cours, chaque représentant-e vote librement au Parlement, sans être lié aux décisions des autres membres du même groupe. Ils peuvent donc ne pas suivre l'avis de la majorité.

Pour plus d'informations sur les groupes politiques du Parlement européen, voir «[Qui se présente](#)» dans la plateforme Walk The Talk.

5.4. Les groupes parlementaires et leurs idées

Parti populaire européen (PPE) : Groupe de centre droit, pro-européen, qui rassemble des partis nationaux chrétiens-démocrates, conservateurs et libéraux conservateurs. C'est le groupe avec plus de sièges actuellement et le plus ancien du Parlement européen. Il prône la promotion d'une économie de marché libre avec de la conscience sociale.

Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) : Groupe de centre gauche qui comprend des partis nationaux sociaux-démocrates. C'est le deuxième plus grand parti au Parlement européen, la première force progressiste en Europe. Le S&D défend



© Freepik

une société européenne inclusive sur la base de la liberté, l'égalité, la solidarité, la diversité et l'équité.

Renew Europe (RE) : Groupe du centre, libéral et pro-européen représentant les partis nationaux libéraux et démocrates. Il se bat pour la liberté et les droits civiques des citoyen-ne-s européen-ne-s tout en luttant pour la croissance économique et l'emploi.

Les Verts/Alliance libre européenne (ALE/EFA) : Formé par partis politiques verts et régionalistes. Ils défendent la protection du climat et de l'environnement, la paix et la justice sociale, la mondialisation équitable et la lutte pour les droits de l'homme et l'autodétermination.

Conservateurs et réformistes européens (ECR) : Groupe conservateur qui défend un programme euroréaliste. Ils sont considérés comme des eurosceptiques modérés et des antifédéralistes, qui se concentrent sur la décentralisation, la connexion des personnes et des entreprises, la promotion d'un commerce équitable et libre, et la promotion d'une Europe sûre et sécurisée.

Identité et Démocratie (I&D) : Groupe de droite composé de partis nationaux nationalistes, populistes et eurosceptiques. Leur objectif est de créer des emplois et de la croissance, de renforcer la sécurité, de lutter contre l'immigration illégale et de rendre l'UE moins bureaucratique.

La Gauche (GUE-NGL) : Groupe de gauche comprenant des partis nationaux démocratiques, socialistes, communistes et eurosceptiques. Ils défendent les travailleurs, l'environnement, le féminisme, la paix et les droits humains dans la perspective d'une Europe socialement équitable et durable fondée sur la solidarité internationale.

Non-inscrits (NI ou NA) : Les non-inscrit-e-s (NI) ou membres non-inscrits (NA) sont des député-e-s européen-ne-s qui ne sont affilié-e-s à aucun des groupes politiques reconnus. Bien que ces membres non-inscrits n'appartiennent à aucun groupe, ils exercent leurs fonctions normalement.

Pour plus d'informations sur les groupes politiques du Parlement européen, voir « **Qui se présente** » dans la plateforme Walk The Talk.



© Freepik

6. L'Union européenne

L'Union européenne (UE) et les décisions qui y sont prises, peuvent sembler fort lointaines de tes préoccupations quotidiennes. Pourtant, c'est loin d'être le cas. L'UE a réglementé de nombreuses choses qui peuvent désormais apparaître comme élémentaires, mais qui ont pourtant fait l'objet de nombreuses négociations, avec une mise en œuvre encore plus longue.

Voici quelques exemples : grâce au principe de libre circulation des personnes et à la suppression des douanes, tu peux désormais étudier, travailler ou voyager sans qu'il soit nécessaire de fournir un visa ou un passeport. Si tu tombes malade ou que tu as un accident à l'étranger, tu as droit de bénéficier de soins médicaux sur place et au même tarif que les ressortissant-e-s du pays. Tu peux également téléphoner ou utiliser tes données mobiles depuis l'étranger, sans devoir payer de supplément. De même, l'Union européenne fournit un soutien financier aux étudiant-e-s qui décident de partir en étudier à l'étranger via Erasmus, mais aussi aux agriculteur-ric-e-s, à la culture, aux régions les plus défavorisées d'Europe...

En bref, l'UE est une démocratie dont nous pouvons tous faire partie et qui a les objectifs suivants :

- Apporter la paix, la stabilité et la prospérité à ses membres.
- Servir de front uni pour relever les défis mondiaux, notamment le changement climatique, les luttes économiques et les crises géopolitiques telles que la guerre en Ukraine, et influencer le paysage économique et politique au-delà de ses frontières.
- Protéger les droits de tous ses citoyen-ne-s tout en défendant globalement les principes démocratiques, les droits de l'Homme, les libertés individuelles et l'État de droit.
- La libre circulation des biens, des services, de l'argent et des personnes, qui permet aux citoyen-ne-s de l'UE de bénéficier d'un plus grand nombre d'opportunités et qui garantit l'unité du groupe.
- Partager une monnaie commune - l'euro -, réduire les risques de change et les coûts de change, et stimuler l'intégration économique.
- Elle prône la transparence politique et travaille le plus étroitement possible avec ses citoyen-ne-s. En effet, le processus législatif est public et toute personne a le droit de demander l'accès aux documents du Conseil de l'UE, ce qui signifie que l'Union Européenne offre l'un des processus décisionnels les plus transparents au monde.

Maintenant que tu as compris les enjeux européens, c'est le moment de bien cerner comment l'Union européenne et ses institutions fonctionnent !

6.1. Origine et composition

L'Union européenne (UE), à ne pas confondre avec le continent européen (comprenant 50 pays), est une organisation regroupant **27 pays** et **24 langues officielles**, unis pour coopérer sur des questions politiques, économiques et sociales.

Le début de ce qui allait plus tard devenir l'Union européenne a commencé en 1957, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'objectif était d'instaurer la paix, la prospérité, la stabilité, la démocratie, le respect des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que la solidarité entre les peuples européens.

L'UE réunit régulièrement les représentant-e-s de chacun de ses États membres pour prendre des décisions politiques, judiciaires, économiques, monétaires, sociales et environnementales qui ont un impact sur notre quotidien.

Exemple: Grâce à l'UE, nous pouvons voyager d'un pays à l'autre sans avoir besoin de passeport ni de changer de monnaie (si nous allons dans l'un des 20 pays de la zone euro). De la même manière, nous pouvons étudier ou travailler à l'étranger grâce à différents programmes, encadrements, bourses et autres facilités financières et administratives. C'est aussi l'UE qui recommande ou interdit certains de nos produits de beauté ou de nettoyage au regard de la protection de l'environnement, etc.

L'UE est composée de 27 États membres (ayant une population d'environ **448 millions de personnes**), classés par ordre d'adhésion: l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas (les 6 pays fondateurs), le Danemark, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Finlande, la Suède, Chypre, Malte, la Slovénie, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie.

Il y a encore beaucoup de **pays candidats officiels à l'adhésion**: l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine. Lorsqu'un pays est prêt, il devient un candidat officiel à l'adhésion, mais cela ne signifie pas nécessairement que des négociations formelles ont été ouvertes. D'autres pays sont également susceptibles de devenir candidats à l'intégration dans le futur. Ainsi, le Kosovo a été identifié comme candidat potentiel, sans toutefois remplir, à ce stade, les conditions nécessaires pour devenir formellement candidat.



Le processus d'adhésion à l'UE est long et nécessite des négociations prolongées ainsi que des réformes importantes qui peuvent prendre des années, voire des décennies. Chaque pays adhérant à l'UE abandonne un peu de son indépendance pour se plier aux règles, exigences et décisions communes. Un pays candidat à l'adhésion doit souvent réaliser des changements, parfois fondamentaux, dans son fonctionnement pour faire son entrée au sein de l'Union. Pour être admis, il devra répondre à différents critères politiques et économiques tels que le respect des libertés et des droits fondamentaux, la stabilité des institutions démocratiques, un pourcentage de dette publique maximum à ne pas dépasser, etc.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'Union européenne, voir **L'Union européenne: comment ça marche?** du **Centre d'Information sur les Institutions européennes - Centre Europe Direct Strasbourg**.

6.2. L'Espace Schengen et la Zone Euro

Il est possible que tu aies entendu parler de l'Espace Schengen et de la Zone Euro, elles sont souvent confondues avec l'UE. Même si les deux sont nées dans le cadre du projet de coopération et de cohésion européenne, il s'agit de structures politiques différentes de l'UE. D'ailleurs tous les pays de l'UE ne font pas partie de l'Espace Schengen et la Zone Euro.

Il faut donc différencier entre l'UE, qui est une union politique et économique de coopération avec des institutions démocratiques, et ces deux entités.

6.2.1. L'Espace Schengen

Au départ en 1985, l'Espace Schengen est un accord entre cinq pays de la CEE (ancêtre de l'Europe) : l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. L'objectif de cet accord est de supprimer les frontières intérieures de leurs pays permettant une libre circulation des voyageurs et des voyageuses au sein de ces pays.

Progressivement de nombreux pays membres de l'UE ainsi que des États associés (c'est-à-dire non membres de l'UE, mais partenaires) rejoignent l'Espace Schengen. En 1997, l'accord de Schengen est intégré au droit communautaire, c'est-à-dire au droit européen.

Aujourd'hui, l'Espace Schengen inclut 27 pays (23 membres de l'UE et 4 pays associés) :

Les pays membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Les pays associés : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

La Bulgarie et la Roumanie vont rejoindre l'espace Schengen par voie aérienne et maritime, mais pas par voie terrestre, à partir de mars 2024.

6.2.2. La Zone Euro

La Zone Euro est l'union monétaire des pays membres de l'UE qui ont adopté l'euro (€) comme monnaie unique, faisant ainsi le choix de remplacer leur monnaie nationale. L'euro a été introduit pour la première fois en 1999, à ce jour tous les pays membres de l'UE ne sont pas membres de la Zone Euro, soit parce qu'ils ne remplissent pas les conditions nécessaires, soit parce qu'ils ont choisi de ne pas y participer.

Aujourd'hui, la Zone Euro inclut donc 20 des 27 pays membres de l'UE: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie. Les pays membres de l'UE qui n'appartiennent à la Zone Euro sont: Bulgarie, République tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie et Suède.

Attention! Andorre, Monaco, Saint-Marin et la Cité du Vatican ont adopté l'euro comme monnaie nationale par accords monétaires spécifiques avec l'UE. Mais, puisqu'ils ne sont pas des États membres de l'UE, ils ne font pas partie de la Zone Euro.

Attention! Le Kosovo et le Monténégro ont décidé unilatéralement d'adopter l'euro en 2002. Cela signifie que l'euro n'y a pas cours légal, mais que la population l'utilise comme monnaie officielle.

6.3. Le Brexit

Tu as certainement entendu parler du Brexit, c'est un événement qui a marqué l'ensemble de l'Union européenne! Pour rappel, le Brexit est l'abréviation de « British Exit » qui évoque la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Cette décision historique a été adoptée à la suite du référendum organisé au Royaume-Uni le 23 juin 2016, où la majorité des votes (52 %) ont été contre le Royaume-Uni restant dans l'UE. Après une période de transition de plus de trois années, le 1^{er} janvier 2021, avec la signature de l'Accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE, le Royaume-Uni ne fait officiellement plus partie de l'Union. À la suite du Brexit, les relations entre le Royaume-Uni et l'UE sont basées sur trois accords: l'accord de commerce et de coopération, l'accord sur la sécurité des informations et l'accord de coopération sur l'énergie nucléaire, ces accords régissent leurs relations avec l'UE dans un large éventail de domaines, dont le commerce, la gestion des stocks halieutiques, les menaces communes en matière de sécurité et l'énergie nucléaire, etc.

Avec le retrait du Royaume-Uni, les différentes institutions gouvernantes de l'Union européenne sont diminuées chacune du nombre actuel des représentant-e-s britanniques qu'elles comptaient, dont 73 eurodéputé-e-s au Parlement européen.

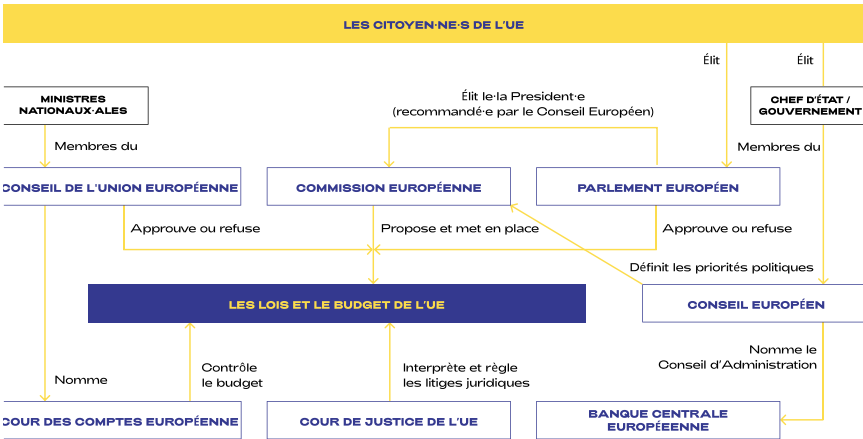
Malgré les accords pris entre eux, les États membres de l'UE, mais également le Royaume-Uni ont souffert de l'impact économique du Brexit. Des difficultés au quotidien, par exemple dans le domaine de l'éducation et la recherche, sont en particulier présentes au Royaume-Uni. Aujourd'hui, le Royaume-Uni ne fait plus partie ni de l'UE, ni de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), ni de l'Espace Schengen et ni de la Zone Euro (qu'il n'avait jamais rejointe).



© Freepik

6.4. Les institutions politiques européennes

L'UE est composée de deux institutions économiques (la Banque Centrale et la Cour des comptes), d'une institution judiciaire (la Cour européenne de Justice) et, enfin, de quatre institutions politiques : le Conseil européen, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, et le Parlement européen.



6.4.1. Le Conseil européen

Les réunions du Conseil européen sont des sommets rassemblant les différents chefs de État ou de gouvernement de tous les pays de l'UE, le ou la Présidente de la Commission et le ou la Présidente du Conseil européen (qui préside les réunions). Lors de ces réunions, on définit les orientations générales et les priorités politiques de l'UE et on adresse des questions plus complexes de coopération intergouvernementale.

Le Conseil européen ne possède pas le pouvoir d'adopter des législations européennes (créer des lois), mais il définit les orientations et les priorités des politiques définies au sein de l'UE.

Il se réunit deux fois tous les 6 mois (ou 4 fois par an), à Bruxelles. En cas de nécessité, le ou la Présidente du Conseil européen peut convoquer les membres pour des réunions spéciales.

6.4.2. **Le Conseil de l'Union européenne**

Le Conseil de l'Union européenne rassemble les ministres compétent-e-s des Gouvernements des 27 États membres. Selon les domaines qui sont à l'ordre du jour, chaque pays peut y être représenté par le ou la ministre responsable du domaine en question (affaires étrangères, finances, affaires sociales, transports, agriculture, etc.).

La présidence du Conseil de l'Union européenne est confiée, tour à tour, à chaque pays pour une durée de 6 mois. De janvier à juin 2023, c'est au tour de la Belgique d'assurer la présidence. Voici le calendrier de la présidence pour les deux années à venir :



Située à Bruxelles, c'est le ou la Ministre en charge du domaine traité qui préside les réunions.

Par exemple : Les réunions concernant la Justice sont présidées par le ou la ministre belge de la Justice, lorsque c'est la Belgique qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Union européenne est chargé de :

- Coordonner les grandes orientations des politiques économiques des États membres
- Adopter la législation de l'UE : sur base des propositions de directives que lui fait la Commission européenne, il adopte et vote les directives et les règlements que les États membres incluront dans leurs législations respectives, en procédant aux réformes nécessaires
- Signer les accords de l'Union avec d'autres pays ou organisations internationales
- Approuver, avec l'aide du Parlement, le budget annuel de l'Union
- Définir la politique étrangère et de défense commune de l'Union

Attention ! Ces deux institutions (Conseil européen et Conseil de l'Union européenne) ne doivent pas être confondues avec le **Conseil de l'Europe**, qui n'est pas un organe de l'Union européenne, mais une organisation internationale composée de 46 États membres (dont les 27 États de l'UE font partie). Siégeant à Strasbourg, le Conseil de l'Europe a pour objectif de promouvoir la démocratie et protéger les droits humains en Europe.

6.4.3. La Commission européenne

La Commission européenne a pour mission principale d'élaborer des propositions législatives et budgétaires, et de les soumettre au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen. Si ceux-ci adoptent les directives, la Commission européenne est chargée de leur application.

Située à Bruxelles, la Commission est composée de 27 commissaires (dont le ou la Présidente) désigné-e-s pour 5 ans par chacun des États membres (un-e commissaire par État).

La Commission, dans son ensemble, doit être approuvée par le Parlement européen avant que ses membres ne prennent leurs fonctions. Le Parlement peut voter une motion de censure à l'encontre de la Commission ou de certains de ses membres et les obliger à démissionner.

Le ou la Présidente est proposée par le Conseil européen au Parlement, celui-ci doit approuver la personne candidate par majorité absolue (50% des voix +1). Puis que le choix des élections européennes doit être pris en compte dans cette nomination, la Présidence appartient souvent au parti ayant reçu le plus de votes. La Présidente de la Commission européenne pour la période de 2019 à 2024 est Ursula von der Leyer.

La Commission comporte 33 directions générales et une dizaine de services spécialisés. Chaque direction générale a, à sa tête, un-e directeur-riche général-e qui rend compte de son action au commissaire qui en assume la responsabilité politique.

6.4.4. Le Parlement européen

Depuis le Traité de Lisbonne (2007), le Parlement européen, a gagné progressivement du pouvoir, et vise tout particulièrement à préserver les intérêts des citoyen-ne-s des États membres. D'ailleurs, il est le seul organe de l'Union européenne à être élu directement par les citoyen-ne-s. Les Député-e-s qui le composent sont donc élu-e-s au suffrage universel direct. C'est pour les député-e-s du Parlement que tu voteras en juin 2024!

Après les élections, le Conseil européen adopte une décision fixant la composition du Parlement européen, et ce à l'unanimité, sur initiative du Parlement européen et avec son approbation. Les électeur-riche-s des 27 États membres élisent les député-e-s tous les 5 ans.

La représentation des citoyen-ne-s est assurée en fonction du principe de proportionnalité dégressive, avec un seuil minimal de 6 député-e-s et un maximum de 96 par État membre.

Suite au Brexit, le Parlement européen a dû réduire le nombre de député-e-s, il est désormais composé de 705 eurodéputé-e-s, mais son nombre a encore été temporairement élevé pour les élections du 2024. De fait, le Parlement sera composé de 720 eurodéputé-e-s et réparti parmi les 27 États membres en fonction du nombre d'habitant-e-s aux prochaines élections.



© Freepik

2. Il exerce une mission de contrôle des activités des autres institutions européennes afin de garantir un fonctionnement démocratique. Ainsi :
 - il doit approuver la nomination des membres de la Commission, et
 - il peut voter une motion de censure à l'égard de la Commission et la forcer à démissionner.
3. Il examine et contrôle le budget avec l'aide du Conseil de l'Union européenne.

Le Parlement européen comprend actuellement **20 commissions parlementaires** permanentes actives. Les commissions préparent, amendent et adoptent des propositions législatives et des rapports d'initiative. Les membres du Parlement européen y examinent les propositions de la Commission et du Conseil et, s'il y a lieu, rédigent des rapports qui seront présentés à l'assemblée plénière.

Le Parlement européen peut également créer des sous-commissions temporaires traitant de problèmes spécifiques (p. ex. Pandémie de COVID-19), ou constituer des commissions d'enquête en cas d'infraction au droit communautaire ou de mauvaise application de

celui-ci (p. ex. Protection des animaux pendant le transport). Chaque commission est en charge d'un domaine de compétences différent :

- Affaires étrangères (AFET) qui comprend deux sous-commissions, Droits de l'Homme (DROI) et Sécurité et défense (SEDE).
- Développement (DEVE).
- Commerce international (INTA).
- Budgets (BUDG).
- Contrôle budgétaire (CONT).
- Affaires économiques et monétaires (ECON) qui comprend la sous-commission Affaires fiscales (FISC).
- Emploi et affaires sociales (EMPL).
- Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI) qui comprend la sous-commission Santé Publique.
- Industrie, recherche et énergie (ITRE).
- Marché intérieur et protection des consommateurs (IMCO).
- Transports et tourisme (TRAN).
- Développement régional (REGI).
- Agriculture et développement rural (AGRI).
- Pêche (PECH).
- Culture et éducation (CULT).
- Affaires juridiques (JURI).
- Libertés civiles, justice et affaires intérieures (LIBE).
- Affaires constitutionnelles (AFCO).
- Droits de la femme et égalité des genres (FEMM).
- Pétitions (PETI).



7. Lexique

Ici, tu retrouveras la signification des différents codes qui sont utilisés pour les pays.

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| ✓ AT Autriche | ✓ IE Irlande |
| ✓ BE Belgique | ✓ IT Italie |
| ✓ BG Bulgarie | ✓ LV Lettonie |
| ✓ CY Chypre | ✓ LT Lituanie |
| ✓ CZ République tchèque | ✓ LU Luxembourg |
| ✓ DK Danemark | ✓ MT Malte |
| ✓ DE Allemagne | ✓ NL Pays-Bas |
| ✓ EE Estonie | ✓ PL Pologne |
| ✓ EL Grèce | ✓ PT Portugal |
| ✓ ES Espagne | ✓ RO Roumanie |
| ✓ FI Finlande | ✓ SI Slovénie |
| ✓ FR France | ✓ SK Slovaquie |
| ✓ HR Croatie | ✓ SE Suède |
| ✓ HU Hongrie | |

8. Pour aller plus loin

Si tu veux en savoir plus, voici quelques liens utiles :

1. À quoi le budget de l'UE est consacré :
https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-budget/expenditure_fr
2. Banque centrale européenne :
<https://www.ecb.europa.eu/home/languagepolicy/html/index.fr.html>
3. Brexit :
<https://www.consilium.europa.eu/en/topics/brexit>
4. Commission européenne :
https://ec.europa.eu/commission/index_fr
5. Comment se déroulent les élections :
<https://elections.europa.eu/fr/how-elections-work>
6. Conseil de l'Europe :
<https://www.coe.int/fr/web/portal>
7. Conseil de l'Union européenne :
<https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu>
8. Conseil européen :
<https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council>
9. Cour de justice de l'Union européenne :
https://www.europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/court-justice_fr
10. Cour des comptes européenne :
<https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/ecadefault.aspx>
11. Députés au Parlement européen :
<https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/home>
12. Edubox, De Ambassade :
<https://www.vrt.be/nl/edubox/catalogus/#politics>

13. Élections européennes 2024 :
<https://elections.europa.eu/fr>
14. Ensemble.eu :
www.ensemble.eu
15. ERYICA:
<https://www.eryica.org> , Instagram, Facebook, LinkedIn, X
16. Erasmus+ :
https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr
17. Infor Jeunes :
<https://www.inforjeunes.be>
18. Institutions de l'UE :
https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies_fr
19. Législation de l'UE :
https://europa.eu/european-union/law_fr
20. Le Conseil de l'Union européenne :
<https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu>
21. Parlement européen :
<http://www.europarl.europa.eu/portal/fr>
22. Partis politiques européens :
<https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/organisation-and-rules/organisation/political-groups>
23. Walk The Talk Web Hub:
<https://www.walkthetalkeu.com>



9. Boîte à outils



En tant que jeune activiste, informateur-riche jeunesse ou éducateur-riche, mobiliser les jeunes pour favoriser leur participation démocratique aux processus électoraux peut être à la fois complexe, enrichissant et passionnant. Lorsque l'on aborde les sujets de la participation citoyenne et électorale avec les jeunes, il est important de suivre certaines bonnes pratiques.

Lors de la facilitation d'une activité sur la participation électorale, il est recommandé de maintenir une neutralité de contenu et de bien s'informer sur la thématique, notamment le fonctionnement de l'UE et du droit de vote. Organiser ce type d'activité avec succès implique également d'écouter activement, de poser des questions, de clarifier les concepts pour s'assurer de la compréhension générale du groupe, de résumer les idées émises, d'éviter les digressions, d'enregistrer la discussion avec précision, de mettre les participants à l'aise et de créer des silences intentionnels pour stimuler la réflexion. Il est tout aussi essentiel de solliciter des retours de la part des participants et de se rappeler que l'on est également en train d'apprendre, et pas seulement d'enseigner et de faciliter.

Voici quelques consignes supplémentaires :

- Assurer une préparation approfondie sur la thématique avant de l'aborder,
- Mettre l'accent sur les questions prioritaires pour les jeunes,
- Impliquer de jeunes activistes, des bénévoles locaux afin d'assurer le mentorat entre pairs.
- Être clair, objectif.ve et éviter du jargon,
- Tenir compte des tendances et discours sur les réseaux sociaux, et encourage à faire entendre la voix des jeunes dans le contexte actuel².

Cette boîte à outils regroupe des exemples d'activités d'éducation non formelle conçues pour aborder les questions de participation électorale avec les jeunes ou entre jeunes pour les aider à mieux comprendre le rôle de l'UE. Elle s'adresse à des jeunes activistes, informateurs-riche-s jeunesse, éducateurs-riche-s et d'autres multiplicateur-riche-s.

Nous vous encourageons également à consulter le site **Walk The Talk** et ses canaux de médias sociaux (**TikTok, Instagram, YouTube**) pour trouver des informations et des soutiens d'activité, y compris des interviews impliquant des jeunes et des membres du Parlement européen. Plus d'activités peuvent être trouvées dans l'**Espace Apprentissage du Parlement européen**.

2 https://www.campaignplaybook.eu/how_engage_europe_youth Ahead_of_2024_european_elections

9.1. Comment l'accès à l'information peut-il influencer la vie des jeunes ?

Objectifs :

- Comprendre l'importance de l'information de qualité dans les processus de prise de décision.
- Comprendre comment l'information peut répondre à nos besoins et influencer notre vie et nos décisions.
- Adapter l'information à différents besoins et aspirations.

Public cible :



Jeunes âgé-e-s de 18 à 25 ans.

Matériel :

- Papier pour tableau à feuilles mobiles, marqueurs, ciseaux, post-it.
- Vidéo - vidéoprojecteur, ordinateur.
- Fiche « Une journée dans la vie de... ».
- **Engage. Inform. Empower. Brochure.**

Durée :

90 minutes.

Déroulé de l'animation :

- Introduire le sujet : Présentation d'une personne inspirante que les jeunes connaissent, raconter l'histoire de sa vie - comment l'accès à l'information a changé sa vie.
- Les animateur-ric-e-s divisent le groupe en petits groupes et leur attribuent des personnages imaginaires, par exemple des étudiant-e-s, des travailleur-euse-s, des immigrant-e-s (Européen-ne-s, Africain-e-s, Afghan-e-s), des personnes de différents groupes d'âge (13, 19, 25 ans), des personnes de différents genres et identités de genre. Les membres du groupe remplissent la fiche ci-dessous en se référant aux personnages assignés :

Fiche "une journée dans la vie de..."

...Personne (brève des- cription)	Centres d'intérêt	Besoins	Accès à l'informa- tion	Réseautage
---	----------------------	---------	-------------------------------	------------

L'accent doit être mis sur les besoins informationnels concernant les élections :

- Les animateur-ric-e-s organisent les groupes de manière à ce qu'au moins deux équipes aient le même profil de personnage afin de comparer et d'enrichir la discussion dans le grand groupe.
- Présentations de groupe et discussion.

Source :

Manuel des ambassadeurs de la jeunesse, ERYICA (2022).

9.2. Comment fonctionne l'UE ?

Objectifs :

- Cartographier l'Union européenne et comprendre le processus électoral au Parlement européen.
- Se familiariser avec les origines et les principes de l'UE.
- Reconnaître les institutions de l'UE et leur fonctionnement.
- Décrire le processus électoral du Parlement européen et la carte politique des pays participants.

Groupe cible :

Jeunes âgé-e-s de 16 à 23 ans.

Matériel :

- Projecteur.
- Faux bulletins de vote.
- Boîte pour les bulletins de vote.

Durée :

90 minutes.

Déroulé de l'animation :

- Commencer avec un énergiseur.
- Expliquer ce qu'est l'UE, pourquoi elle est importante, comment fonctionnent les institutions de l'UE. Montrer la vidéo de la visite virtuelle du Parlement européen.
- Simulation de vote dans le but de comprendre comment la relation entre les partis nationaux et les partis européens est structurée. Pendant le dépouillement des votes, les participant-e-s font un quiz sur le fonctionnement de l'UE.
- Les animateur-ice-s présentent les résultats des élections fictives.

Source :

Session organisée par ERYICA à l'Université sur la jeunesse et le développement, Molina, Espagne, le 19 septembre 2023.

9.3. La politique dans mon quotidien

Objectifs :

- Prendre conscience de l'impact des compétences propres au niveau de pouvoir (régional, national et européen) à l'échelle du quotidien.
- Apprendre à se positionner, grâce à un questionnement personnel, sur les propositions des niveaux de pouvoir face à un sujet d'actualité.

Public cible :

Primo votant-e-s, de 16 à 26 ans, le groupe doit être composé de 24 jeunes maximum.

Matériel :

Trois affiches A3, textes et bandelettes « Journée type », papier collant, corde ou papier collant de couleur (pour le débat mouvant).

Durée :

50 minutes, mais on peut compter sur 50 minutes supplémentaires pour la réalisation d'un débat mouvant.

Déroulé de l'animation :

- Expliquer le but de l'animation aux jeunes.
- Former 3 ou 4 sous-groupes.
- Afficher au tableau les 3 cartes A3 reprenant les 3 niveaux de pouvoir traités (Régions, État et Union européenne).
- Distribuer les enveloppes reprenant différentes « journées types » aux sous-groupes. Chaque groupe reçoit une feuille décrivant le quotidien d'un-e jeune à travers le récit d'une journée type. Chaque phrase de ce texte fait référence à l'une des compétences d'un niveau de pouvoir, sans préciser laquelle ni le niveau de pouvoir. Chaque groupe reçoit aussi au préalable une enveloppe contenant des bandelettes, sur lesquelles sont inscrites une à une les phrases issues du texte retraçant l'histoire du ou de la jeune.

- Il est demandé aux groupes de coller ces bandelettes sur les affiches A3 correspondantes, selon que la phrase corresponde à une compétence des régions/de l'État /de l'Union européenne.
- L'animateur·rice corrige le contenu de chaque affiche A3.
- Si le timing le permet, l'animateur·rice peut provoquer un débat mouvant sur un sujet d'actualité. Le principe d'un débat mouvant : Une ligne est tracée au sol. De part et d'autre de cette ligne sont définis un côté « pour » et un côté « contre ». L'animateur·rice énonce à son public des phrases volontairement polémiques. En réaction à ces phrases, le public doit se positionner du côté « pour » ou du côté « contre » de la ligne. Ceux et celles qui le souhaitent peuvent s'exprimer, et il est possible de changer de camp au fil des arguments de chacun.

Source :

Je vote, Mode d'Emploi, Élections 2018-2019, Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles.

9.4. Valeurs et politique

Les jeunes partiront à la découverte de leurs propres valeurs en choisissant un parcours de vie idéal selon eux. Ensuite, ils tenteront de relier les couleurs des groupes politiques européens aux idéologies qu'ils défendent. Une partie des programmes des groupes politiques européens leur sera présentée.

Objectifs :

- Découvrir ses propres valeurs.
- Comprendre que l'on peut exprimer ses valeurs via un parti.
- Comprendre l'intérêt de lire un programme politique.

Public cible :

Primo votant-e-s.

Matériel :

- Feuille de route.
- Projecteur et écran.
- Feuilles de couleur.
- Descriptif des idéologies.
- Post-it.

Durée :

2x50 minutes.

Déroulé de l'animation :

- Expliquer le but de l'animation aux jeunes.
- Une feuille de route est distribuée à chaque jeune. Projeter au tableau ou sur un mur à plusieurs reprises deux histoires/situations mises en opposition, et entre lesquelles le-la jeune doit faire un choix, selon sa vision du monde idéal.
- Le-la jeune note ses réponses sur la partie de la feuille de route prévue à cet effet.
- Sur la feuille de route, le-la jeune retrouve ensuite une liste de valeurs (solidarité, écologie, autonomie, sécurité, réussite, tradition, famille, etc.). Il ou elle doit entourer celles qui lui parlent, qui lui plaisent, qui ont motivé ses choix dans l'exercice précédent et qui influencent sa vie quotidienne.

- Des feuilles de couleur sont disposées au milieu de la table. Chaque participant·e note sur un ou plusieurs Post-its (d'une couleur) l'idée générale, hors politique idéalement, qui lui vient en tête en voyant la couleur. Toutes les idées pour chaque couleur sont lues en groupe.
- En seconde étape, les jeunes inscrivent sur un post-it (d'une autre couleur) les idées politiques, les partis politiques ou les idéologies qu'ils pensent en lien avec les couleurs.
- L'animateur·rice et le groupe essaient, ensemble, de relier les mots et idées générales (Post-it couleur 1) avec les mots et idées relatifs à la politique (Post-it couleur 2).
- Faire un petit récapitulatif de tout ce qui a été dit et poser ensuite la question suivante « Pourquoi est-ce important de connaître ses propres valeurs et les idéologies politiques lorsqu'on est amené à voter ? »
- Sur la feuille de route se trouve un résumé des programmes des principaux groupes politiques au Parlement européen. Chaque jeune a alors la possibilité de voter sur sa feuille de route. Les jeunes échangent et discutent au sujet des programmes politiques.
- Expliquer le fonctionnement des élections et l'importance de lire les programmes électoraux. Le site www.walkthetalkeu.com propose un recensement des programmes des principaux groupes politiques européens.

Source:

Je vote, Mode d'Emploi, Élections 2018-2019, Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles.

9.5. Les compétences des niveaux de pouvoir

Objectifs :

- Découvrir et comprendre les compétences des différents niveaux de pouvoir (du local au européen).
- Pouvoir différencier les niveaux de pouvoir et leurs champs d'action.
- Développer une réflexion autour des compétences des différents niveaux de pouvoir afin d'en mesurer les impacts et de mieux les comprendre.

Public cible :

Primo votant-e-s, petits groupes de 3 participant-e-s minimum.

Matériel :

- Des cartes sur lesquelles sont inscrites les compétences des niveaux de pouvoir.
- 3 panneaux/affiches pour représenter les différents niveaux de pouvoir.
- Du papier collant.

Durée :

Environ 50 minutes.

Déroulé de l'animation :

- Expliquer le but de l'animation aux jeunes.
- Coller, au tableau ou sur un mur, trois affiches intitulées : "Local/régional", "National", "Union européenne".
- De manière aléatoire, distribuer aux groupes préalablement formés des cartes sur lesquelles sont inscrites les compétences des différents niveaux de pouvoir.
- Les participant-e-s doivent coller, sur les affiches, les cartes qui leur ont été distribuées, en fonction du niveau de pouvoir compétent en la matière selon eux.
- Lorsque toutes les cartes ont été collées, vérifier le contenu des affiches et corriger au besoin en replaçant les cartes au bon endroit, avec quelques explications si nécessaire.
- Chaque groupe doit choisir une compétence par niveau de pouvoir et faire une proposition d'action pour chacune d'elle.

Source :

Je vote, Mode d'Emploi, Élections 2018-2019, Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles.

9.6. Outil pour les élections

Objectifs :

- Encourager la participation active des jeunes dans le processus démocratique.
- Favoriser le renforcement des compétences en leadership et en communication.
- Promouvoir la compréhension des enjeux locaux.

Public cible :

Jeunes âgé-e-s de 14 à 18 ans.

Matériel :

- 4 types de papiers de couleur.
- Papier d'impression.
- Stylos.
- Salle de conférence (ou 8 bureaux disposés ensemble en deux colonnes de quatre).

Durée :

40/50 minutes .

Déroulé de l'animation :

- Les participants sont répartis en quatre groupes. Chaque groupe représente un parti qui participe aux élections.
- Le groupe 1 et le groupe 2 s'affrontent pour remporter les élections d'une petite municipalité de 10 000 habitant-e-s, tandis que le reste des participant-e-s des deux autres groupes sont des citoyen-ne-s de cette municipalité ayant le droit de vote.
- Les deux partis en compétition disposent de 10 minutes pour définir cinq priorités lors de leur éventuelle gouvernance. L'une des priorités doit être la création de conditions permettant aux jeunes de participer à la vie de la municipalité. Le budget disponible pour la mise en œuvre des priorités est de 2 millions d'euros par an.
- Le groupe 1 désigne un-e représentant-e qui présente en 5 minutes l'accent de leur future gouvernance. Le groupe 2 dispose du même temps pour la présentation.
- Ensuite, chaque participant-e vote (même si n'est pas une obligation).
- Compter les bulletins de vote et annoncer le parti au pouvoir.

- De manière analogue, le groupe 3 et le groupe 4 s'affrontent dans une municipalité plus importante d'un million d'habitant-e-s et un budget annuel de 200 millions d'euros.
- En fin de compte, résumer les principes de la démocratie représentative et des élections - libres, égales, directes et secrètes.

Source:

Salto (<https://www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/elections.1148>), Toolbox for Training and Youth Work, Elections (2009).

9.7. **Jeu du débat politique**

Objectifs :

- Prendre position et l'assumer au sein d'un groupe.
- Construire un argumentaire en groupe.
- Exposer son opinion de manière convaincante.
- Comprendre les mécanismes de la communication verbale et non verbale.

Public cible :

Tout public, groupe de 12 à 20 participant-e-s.

Matériel :

2 balises en carton « D'accord », « Pas d'accord » ; 2 chaises.

Durée :

45/50 minutes.

Déroulé de l'animation :

- Matérialiser sur un carton les balises « D'accord », « Pas d'accord » puis les disposer aux deux extrémités d'un espace suffisamment large pour que les participant-e-s puissent s'y disposer en ligne droite.
- Disposer deux chaises en vis-à-vis, au centre de l'espace, autour desquelles les participant-e-s devront se placer.
- Expliquer les règles.
- Une série d'affirmations seront énoncées successivement, avec laquelle chaque participant-e sera plus ou moins d'accord.
- Chaque participant-e devra, à chaque fois, se positionner dans l'espace, entre les deux balises, en fonction de son degré d'accord ou de désaccord : s'il-elle est totalement d'accord ou absolument pas d'accord, il-elle se place à l'extrémité correspondante. Sinon, il-elle se positionne entre les deux balises, en fonction de la proximité de son point de vue d'une des polarités en question.
- Lancer les affirmations (d'autres thèmes peuvent, bien entendu, être utilisés). L'important est de choisir des affirmations sujettes à controverse au sein du groupe) :
- Vous avez l'obligation morale d'utiliser votre droit de vote lors des élections.
- Vous devez obéir à toutes les lois, même si elles vous semblent injustes.

- Les seules personnes en possession du pouvoir dans une démocratie sont les élus politiques.
- Les citoyen-ne-s ont les dirigeant-e-s qu'ils méritent. Il est de la responsabilité des citoyen-ne-s de contrôler l'activité de leurs représentants au quotidien.
- Moi, je me positionne toujours de la même manière que mes meilleurs ami-e-s ou en suivant l'avis de la majorité.
- Pas de liberté pour les ennemis de la liberté! On doit interdire aux partis extrémistes de défiler dans les rues.
- Reprendre l'affirmation qui a suscité les positionnements les plus contrastés et demander à chaque participant-e de reprendre la place qu'il-elle avait choisie.
- Inviter les deux personnes placées aux positions extrêmes à venir s'asseoir sur les chaises au centre de l'espace. Les autres participants conservent leur position.
- Chacune des personnes assises dispose d'une minute pour exposer les raisons de son accord ou de son désaccord avec l'affirmation. Personne ne peut les interrompre ou les aider.
- Après avoir écouté les deux plaidoiries, les autres membres du groupe sont invités à se placer derrière le-la orateur-riche qui les a le plus convaincus, de sorte que se forment un groupe « pour » et un groupe « contre » l'affirmation.
- Chacun des deux groupes dispose alors de dix minutes pour préparer son argumentaire en faveur de sa position et désigne un orateur-riche différent du-de la orateur-riche précédent-e.
- Les deux nouveaux-les orateur-riche-s prennent place sur les chaises, entourés de leurs partisan-e-s respectif-ve-s et disposent chacune de trois minutes pour exposer leurs arguments.
- Au terme des exposés, chaque participant-e peut décider de changer de camp s'il-el a été convaincu par la partie adverse.
- Les nouveaux groupes ainsi formés disposent de cinq minutes pour constituer leur thèse et désigner chacun un-e troisième orateur-riche.
- Une nouvelle fois, à la fin des deux exposés, chaque participant-e prend position derrière le-la orateur-riche qui l'a le plus convaincu.
- Réfléchir ensemble au débat en tant que processus, à ses objectifs, aux raisons qui font que l'on accorde de la valeur aux sociétés pluralistes est l'attendu de l'activité.

Source :

Liaisons, ERYICA (2017).

9.8. **Le clash des libertés**

Objectifs :

- Examiner en quoi la liberté d'expression contribue au fonctionnement d'une société démocratique.
- Débattre des avantages et des inconvénients de l'absence de limites en matière de liberté d'expression.
- S'exercer à la négociation.

Public cible :

Tout public, groupe de 10 à 20 participant-e-s.

Matériel :

- Deux salles.
- Papiers et stylos.
- Supports d'activité 1, 2 et 3.

Durée :

120 minutes.

Déroulé de l'animation :

- Expliquer aux participant-e-s que l'activité est une simulation dans laquelle ils vont être réparti-e-s en deux communautés. La communauté Ixprat sera la plus importante avec environ deux tiers des participant-e-s; les autres participant-e-s représenteront les Pastik. Les Ixprat vivent sur une île. Les Pastik envisagent d'y migrer.
- Indiquer que la première partie de la simulation sera consacrée à un travail au sein des deux communautés séparément. Au bout de 20 minutes, les deux groupes seront rassemblés.
- Le groupe minoritaire est envoyé dans une autre salle. Dans chacun des deux groupes, l'animateur-riche lit les informations sur la communauté concernée et distribue un mémo contenant ces informations (voir supports, pages suivantes).
- Dans chacun des groupes, démarrer la discussion en demandant aux participants ce qu'ils pensent de vivre sur une île, s'ils aimeraient y vivre. Après un temps de réflexion, les questions ci-après peuvent leur être soumises :

- Groupe Pastik: Qu'est-ce qui vous préoccupe quant au fait de (devoir) vous installer sur l'île Ixprat ?
 - Groupe Ixprat: Qu'est-ce qui vous préoccupe quant au fait de (devoir) accueillir un grand nombre d'immigrant-e-s Pastik qui ne connaissent pas votre culture ni de vos traditions ?
- Au bout de 20 minutes, rassemblez les deux groupes et invitez les membres des deux groupes à se présenter mutuellement. Encouragez-les à faire de brèves déclarations, s'ils-elles le souhaitent. Veillez à ce que cette introduction ne dépasse pas 10 minutes.
 - Au bout d'une dizaine de minutes, lire aux participant-e-s les informations ci-après: « Une année s'est écoulée depuis la migration et plusieurs problèmes ont surgi. Les tensions entre communautés sont devenues plus vives et les graves troubles sociaux qui sévissent, inquiètent beaucoup d'habitant-e-s. La Présidente vous a invités à constituer un groupe de travail pour tenter de trouver des solutions aux problèmes qui se posent. ».
 - Diviser l'ensemble des participant-e-s en petits groupes de travail, de manière à ce que chaque groupe de travail compte environ deux membres Pastik et quatre membres Ixprat. Remettre à chacun des groupes la fiche concernant l'un des problèmes à résoudre (voir page ci-dessous).
 - Expliquer aux membres du groupe de travail qu'ils disposent de 20 minutes pour se mettre d'accord sur une solution au problème. Indiquer que toute proposition doit être mise au vote et être approuvée par la majorité des participant-e-s du groupe de travail pour être acceptée. Rappelez-leur que s'ils ne parviennent pas à une décision, le statu quo sera maintenu. La communauté Ixprat a un droit de veto sur toute proposition parce qu'elle est majoritaire.
 - Au bout de 20 minutes, rassembler tous les participant-e-s pour la présentation des décisions.
 - Donnez à chaque groupe de travail deux à trois minutes pour présenter et commenter leurs solutions, et sollicitez de leur part de brèves réponses.
 - Demandez aux participant-e-s de sortir de leurs rôles et rappelez-leur qu'ils vont à présent discuter de l'activité dans son ensemble. Ils devront éviter de revenir sur les débats précédents.
1. Quels sont vos sentiments au sujet de cette activité ? Qu'avez-vous apprécié et moins apprécié ?
 2. A-t-il été facile de jouer votre rôle — et de continuer à le jouer — lorsque les îliens se sont rassemblés ?

3. Que pensez-vous du processus de négociation et du processus de prise de décision à la fin ? Qu'est-ce qui était le plus important pour vous au moment de parvenir à une décision ?
4. Était-il juste que la communauté Ixprat ait un droit de veto sur toute proposition parce qu'elle est majoritaire ? Comment s'assurer que les opinions et les droits des communautés minoritaires soient équitablement représentés dans la « vie réelle » ?
5. Cette activité a-t-elle changé votre façon de voir les choses ? Si oui, quoi en particulier, et pourquoi ?
6. À votre avis, cette activité reflétait-elle la réalité ? Vous a-t-elle rappelé certains problèmes qui se posent dans la société aujourd'hui ?
7. Selon vous, comment gérer le problème que posent les personnes qui tiennent des discours blessants, intolérants et parfois dangereux ?

Source :

Liaisons, ERYICA (2017).

Supports de l'activité 1: L'île Pastik



Vous vivez sur une petite île dont les frontières sont closes et, aussi loin que ses habitant·e·s s'en souviennent, aucun migrant·e n'est venu·e s'y installer et de très rares touristes ont accosté. Votre société est calme et pacifique: la paix et l'absence de conflits sont une tradition solide, considérée comme une « priorité nationale ». La constitution contient même un article qui stipule: « Aucun individu ne peut dire ou faire quoi que ce soit qui soit blessant ou pensant pour autrui. » Cet article est soigneusement respecté et toute violation est sévèrement punie. Les violations sont d'ailleurs fort rares: trouver un accord avec les autres est bien plus facile. Le désaccord est ainsi devenu une situation douloureuse pour les Pastik, dont il perturbe l'esprit. Votre pays se présente comme une démocratie. Des élections se tiennent tous les ans et pratiquement tous les habitant·e·s votent. Toutefois, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont élues et rares sont les débats sur des politiques alternatives. D'une manière générale, les conversations, les annonces publiques et même les médias ne divergent pas des opinions généralement acceptées par la société. Les habitant·e·s n'en font guère cas, car ils·elles ont oublié ou sont incapables d'imaginer une autre façon d'agir. Il y a peu d'informations sur les autres régions du monde, pas de littérature d'autres cultures et surtout, peu de changements, parce que l'on a constaté que le changement était perturbant. Les habitant·e·s ont constaté que la zone côtière s'était altérée ces dernières années: le niveau de la mer a augmenté et de nombreuses régions du pays autrefois habitables sont aujourd'hui sous les eaux. Au début, la situation n'a pas préoccupé les habitant·e·s. Il y avait suffisamment de place pour tout le monde et les communautés vivant près de la côte ont simplement dû s'installer plus à l'intérieur des terres. Toutefois, ces dernières années, le problème s'est aggravé. Quelques habitant·e·s ont commencé à en parler entre eux; mais ces conversations ont été jugées perturbantes et le gouvernement a introduit une interdiction. Alors la vie a continué, dans le calme, sans conflit ni désaccord, jusqu'à ce qu'un jour très venteux, un grave cyclone touche l'île de plein fouet. Des constructions ont été détruites, beaucoup d'habitant·e·s ont perdu la vie et presque toute l'île a été inondée. Lorsque l'eau s'est

retirée, peu de cultures avaient été préservées et ceux qui avaient survécu mouraient parce que l'eau était salée. Presque toutes les infrastructures avaient été détruites. La nourriture a commencé à se faire rare, les infections et les maladies ont commencé à se répandre alors que les ravitaillements en médicaments étaient insuffisants. L'île est tombée dans le chaos. Ses habitant·e·s ont même commencé à se disputer sur la meilleure chose à faire. Au moment où tout espoir semblait perdu, un message est arrivé en provenance d'une île voisine, Ixprat. Le message exprimait les sincères préoccupations des habitants d'Ixprat envers tous les Pastik et proposait d'accueillir sur Ixprat toute personne prête à déménager. Vous faites partie des personnes qui ont décidé de migrer.

Supports de l'activité 2: L'île d'Ixprat

Vous vivez sur l'île d'Ixprat, qui se trouve dans l'océan Pacifique à la croisée des anciennes routes de navigation. De tout temps votre île a compté sur le commerce et les communications avec les autres pays et vous appliquez depuis des centaines d'années une politique de frontières ouvertes. De ce fait, la présence de voyageur·euse·s et d'immigrant·e·s de différentes cultures est un trait fort de la vie sur Ixprat. Il en résulte une population très diverse, et par conséquent un large éventail d'opinions, de convictions et de pratiques culturelles. Votre culture nationale intègre cette diversité: les habitant·e·s manifestent un réel intérêt pour les façons différentes de faire des choses, pour les convictions et idéologies différentes. Bien évidemment, étant donné cette diversité, tout le monde ne peut adhérer à toutes les idées ou à toutes les idéologies. Les désaccords et les conflits sont un mode de vie sur Ixprat. Presque toute rencontre entre deux habitant·e·s est l'occasion d'un débat d'idées, de convictions et de façons de penser. Qui plus est, presque toute réunion implique ou se termine par un désaccord. Le désaccord est quasiment un hobby national! C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de loi qui limite ce qu'une personne ou un groupe peut dire à autrui ou au sujet d'autrui. De fait, certains habitant·e·s disent des choses terribles, au point que cela conduit parfois certain·e·s à faire des choses terribles. Le « passage à l'acte » est toutefois puni par la loi, mais pas la parole. La vie sur Ixprat est intéressante, stimulante et en permanente évolution. Vous appréciez la richesse de la culture et le fait de pouvoir dire tout ce que vous souhaitez. Mais vous savez aussi que les discussions sans fin et le désaccord ne sont pas toujours synonymes de bonheur. En fait, vous trouvez que le désaccord est généralement fatigant et pénible; il n'est pas toujours facile d'entendre tenir des propos que vous estimez erronés, sans parler des paroles parfois cruelles. Vous avez aussi constaté que certains groupes sont plus que d'autres les cibles de discours cruels et intolérants. Cela étant, il vous semble important que personne ne puisse jamais être empêché d'exprimer ses convictions. Un jour de grand vent, vous avez été informé qu'un fort cyclone avait touché de plein fouet une autre île du Pacifique. Vous savez très peu de



choses au sujet de l'île Pastik, qui est toujours restée repliée sur elle-même. Vous avez entendu raconter que les habitant·e·s de cette île étaient très stupides et arriérés, mais vous n'avez jamais rencontré aucun d'entre eux. Vous savez qu'il est pratiquement impossible de visiter cette île. Votre gouvernement a annoncé que l'île Pastik avait tellement souffert que les quelques survivant·e·s allaient devoir être relogés sur Ixprat. Il est probable que la place manquera et que les habitant·e·s d'Ixprat devront procéder à pas mal d'ajustements. Les emplois devront être partagés et il se peut qu'il n'y ait pas assez de logements pour tous.

Supports de l'activité 3: Problèmes pour les groupes de travail

Groupe de travail 1

Une campagne «*Trouve une langue de Pastik!*» déferle sur Internet. Voici quelques-uns des slogans utilisés:



*Flanque un coup à un-e débile de Pastik pour voir s'il-elle couine!
I Pas de langue, pas de cerveau!*

Trouve une langue de Pastik, gagne un smartphone!

Les internautes sont invités à poster des photos de langues de Pastik. Une galerie rassemble des photos et des vidéos de personnes contraignant des Pastik à ouvrir la bouche, éclairant l'intérieur de leur bouche avec une lampe électrique, posant avec des télescopes ou pointant vers leur langue. La campagne prend de l'ampleur et on a dénombré plusieurs attaques commises à l'encontre de Pastik dans la rue. Les Pastik ont répondu qu'ils refusaient d'entrer dans une conversation insultante avec des personnes qui ne les respectent pas.

Groupe de travail 2

Une jeune fille de la communauté Pastik a été insultée dans la rue par un groupe de garçons de la communauté des Ixprat. Ils l'ont traitée de «*grosse emmerde*», de «*sale pouffiasse*», lui criant qu'elle n'avait pas de langue et pas de cerveau. Pour la jeune fille, c'est un vrai cauchemar; elle n'a pas quitté la maison ni parlé à quiconque depuis une semaine. Elle n'a rien mangé depuis des jours. Ses parents sont terriblement inquiets.

Groupe de travail 3

Un rapport récemment publié montre que le taux de chômage qui touche les Pastik est bien plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Il n'y a en outre aucun représentant-e Pastik au Parlement et rares sont ceux qui occupent des positions de pouvoir. Le rapport a aussi effectué un suivi d'autres facteurs sociaux, par exemple les niveaux de stress et de maladies mentales, les

niveaux d'instruction et de criminalité. Sur l'ensemble des indicateurs, les résultats des Pastik sont plus mauvais que ceux de tous les autres groupes de population. Les attitudes de la société envers les Pastik sont par ailleurs très largement négatives.





Mes notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

Walk THE **Talk**
COME FORWARD FOR
WHAT MATTERS



european **youth information**
and counselling agency



Financé par
l'Union européenne

Élections européennes 2024